

04/12/2002	Pose de la première pierre du Poste d'Inspection Vétérinaire
13/09/2002	NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS MAJEURS DE L'ACTIVITE CARGO
05/09/2002	BUREAUX A LOUER
30/05/2002	Concours meilleur slogan : LIEGE AIRPORT, mon avenir
13/03/2002	NOUVEAU TERMINAL PASSAGERS ET PROJET TGV FRET AVEC AEROPORTS DE PARIS

04/12/2002

Pose de la première pierre du Poste d'Inspection Vétérinaire



Le 3 décembre 2002

L'aéroport de Liège dispose depuis 1995 d'une autorisation européenne à l'importation limitée aux produits animaux, qu'il s'agisse de viande, poisson ou produits dérivés.

Cette autorisation permet un contrôle permanent de ces produits à l'importation.

C'est ainsi que 1300 contrôles ont eu lieu en 2001 et 1400 contrôles en 2002 sur des produits aussi divers que :

- des Langoustines et des cigales de mer du Ghana ;
- des merlans Sud-Africains ;
- des perches du Nil de l'Afrique de l'Est (Kenya Ouganda, Tanzanie) , des filets de Tilapia du Zimbabwe ;
- des anguilles, dorades royales et foies gras Israéliens ;
- des homards canadiens, (transitant par l'Islande) ;
- des filets de cabillaud et de morue d'Islande
-

A l'exportation, les produits sont libres pour autant que les différents documents de contrôle des exportateurs soient joints à l'envoi. De LIEGE AIRPORT, deux vols par mois à destination d'Israël sont organisés pour des animaux vivants (essentiellement bovins), et chevaux de valeur sont transportés vers les USA.

Pour ce qui concerne l'importation de produits d'animaux et d'animaux vivants, notre aéroport va se doter, grâce à ce nouvel investissement, d'une infrastructure répondant aux directives européennes en matière de protection des consommateurs, de l'agricu

et du bien être animal. La SOWAER a pu bénéficier pour ce faire d'une collaboration précieuse de l'Université de Liège – Facultés Vétérinaires – dont la réputation dans ce domaine est internationale.

Le bâtiment d'une surface de +/- 1700 m2 abritera les fonctions suivantes :

un département "Animaux vivants"

Un département "Produits animaux"

Une zone commune, destinée à l'administration générale du bâtiment, aux espaces communs (sanitaires, réfectoires, locaux techniques.. .etc)

Les départements "animaux vivants" et "produits animaux" dépendant en Belgique de Ministères différents (Ministère de l'Agriculture les premiers, Ministère de la Santé Publique pour les seconds), seront logés dans des aires bien distinctes.

Chaque département devra comporter les installations adéquates pour procéder dans de bonnes conditions aux différents contrôles exigés par la Communauté Européenne.

On trouvera:

Pour la partie "animaux vivants":

- Des installations pour l'accueil de grands animaux (chevaux, bovins...)
- Des installations pour l'accueil de petits animaux (chiens, chats,...)
- Des salles d'inspection, laboratoire, bureaux et installations sanitaires exigés par les Directives Européennes.

Pour la partie "produits animaux":

- Les frigos et congélateurs nécessaires au stockage des lots à examiner.
- Les salles d'inspection, laboratoires, bureaux et installations sanitaires nécessaires.

Il sera le premier poste d'inspection « complet » situé sur le territoire wallon.

Maître d'ouvrage : SOWAER (Société Wallonne des Aéroports)

Chaussée de Liège 622 – 5100 Jambes

Exploitant aéroportuaire : SAB S.A. – LIEGE AIRPORT

4460 Grâce-Hollogne

Direction technique des études et des travaux :

SRWT (Société Régionale Wallonne du Transport)

Avenue Gouverneur Bovesse 96 – 5100 Jambes

Auteur du Projet : Bureau d'Etudes et d'architecture COPEE-COURTOY

Bd. Frère Orban 25 – bte 10 – 4000 Liège

Entreprise Générale : GALERE S.A. Rue

J. Dupont 73 – 4053 Chaudfontaine

Montant des travaux : 2.031.000 € HTVA

Délai d'exécution : 300 jours calendrier Fin

des travaux : 15 septembre 2003